



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

BUREAU POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

CONFÉRENCE INTERNATIONALE POUR LA REDUCTION DE LA  
VULNERABILITE DES SYSTEMES NATURELS ECONOMIQUES ET  
SOCIAUX EN AFRIQUE DE L'OUEST FACE AUX CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES

Note Conceptuelle

Août 2006

## Sigles et abréviations

ABN : Autorité du Bassin du Niger  
 ACDI : Agence Canadienne pour le Développement International  
 ACMAD : Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement  
 AMCEN : African Ministerial Conference on Environment  
 AMMA : Analyse Multidisciplinaire de la Mousson Africaine  
 BAD : Banque Africaine de Développement  
 BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement  
 CdP/CoP : Conférence de Parties/Conference of the Parties  
 CEA : Commission Economique pour l'Afrique  
 CEDEAO : Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest  
 CENSAD : Communauté Economique des Etats Sahélo Sahariens  
 CILSS: Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel  
 CIRAD : Centre International pour la Recherche Agronomique et le Développement  
 CRA : Centre Régional Agrhyet  
 CRDI : Centre de Recherche pour le Développement International  
 DFID : UK Department for International Development  
 ENDA: Energie et Développement en Afrique  
 ENSO: El Nino Southern Oscillation  
 FAO: Food and Agricultural Organisation  
 FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial  
 FIRMA : Fonds Incitatif pour la Recherche en Météorologie et ses Applications  
 GIEC/IPCC: Groupe Inter Gouvernemental d'Experts sur le Climat/Inter Governmental Panel on Climate Change  
 GIEC-SAHEL: Groupe intergouvernemental d'Études et d'Evaluation des Incidences du Climat au Sahel  
 HAPEX-SAHEL: Hydrology Atmospheric Pilot Experiment in the Sahel  
 INSAH: Institut du Sahel (CILSS)  
 ICRAF : International Center Research in Agroforestry  
 IRD : Institut de Recherche pour le Développement  
 IRI : International Research Institute for Climate and Society  
 OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
 OMD: Objectifs du Millénaire du Développement  
 OMM : Organisation Météorologique Mondiale  
 OMS : Organisation Mondiale de la Santé  
 OSS : Observatoire du Sahel et du Sahara  
 PANA: Programme d'Action National pour l'Adaptation  
 PNUE: Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
 PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement  
 PPS-FEM: Programme de Petites Subventions- Fonds pour l'Environnement mondial  
 RdP/MoP: Réunion des Parties/Meeting of the Parties  
 SBSTA: Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice  
 SBI : Subsidiary Body for Implementation  
 UA : l'Union Africaine  
 UEMOA: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine  
 UNFCCC: United Nations Framework Convention on Climate Change  
 UNITAR : United Nations Institute for Training and Research  
 USAID : United States Agency for International Development

**Plan**

I.	Introduction	4
II.	Contexte	6
III.	Motivation et justification	7
IV.	Objectifs et résultats attendus	10
V.	Proposition de programme pour la conférence	11
VI.	Organisation de la conférence	13
VII.	Stratégie de mobilisation de la participation	16
VIII.	Mise en place du comité d'organisation de la conférence	17
IX.	Actions Post-conférence	18
	Annexes	19

## **I. Introduction**

1. On admet aujourd'hui qu'en moyenne, la température de surface de la terre a augmenté de 0,3 à 0,6 °C environ depuis la fin du XIXe siècle. La décennie 1990 compte sept des dix années les plus chaudes du XXe siècle. Le niveau de la mer s'est élevé en moyenne également, de 10 à 25 cm au cours des cent dernières années et, ce phénomène est imputable en grande partie à l'augmentation de la température moyenne du globe. Les tendances pour les précipitations et les températures en l'Afrique de l'Ouest varient selon les auteurs, les risques de déficits pluviométriques significatifs étant toutefois confirmés.

2. Les changements climatiques sont donc considérés comme l'une des menaces les plus graves posées au développement durable, avec des effets défavorables attendus sur entre autres: la santé humaine, la sécurité alimentaire, l'activité économique, les ressources en eau et les autres ressources naturelles, et l'infrastructure physique. Certes, le climat de la planète a des variations naturelles, mais les scientifiques s'accordent pour dire que les concentrations accrues des rejets anthropiques de gaz à effet de serre, dans l'atmosphère, sont en train de causer des changements dans le climat.

3. Selon le GIEC/IPCC, la stabilisation de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ne signifie pas pour autant que les évolutions du climat constatées actuellement cesseraient. Après cette stabilisation, la température moyenne globale à la surface continuera sans aucun doute d'augmenter pendant quelques centaines d'années et le niveau de la mer de s'élever pendant plusieurs centaines d'années. Selon le GIEC également, les effets de ces changements climatiques ont déjà été observés et une majorité des scientifiques climatologues estime que de promptes mesures de précaution sont indispensables.

4. Pour l'Afrique en général et l'Afrique de l'Ouest en particulier, dès 1991, c'est-à-dire avant même le Sommet de la Terre de Rio et l'entrée en vigueur de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, le Programme Mondial sur l'Etude des Incidences du Climat et les Stratégies de Parade du PNUE confiait au Centre ACMAD, par l'intermédiaire de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (AMCEN), le soin de conduire une étude climatique pour le continent. Cette étude, axée sur l'impact du climat et des changements climatiques devait également aboutir à la définition pour chacune des zones éco climatiques du continent, de stratégies de parade et d'adaptation.

5. Concernant spécifiquement l'Afrique de l'Ouest, où des variations légères par rapport à la normale des facteurs climatiques peuvent résulter en des extrêmes climatiques aux conséquences désastreuses pour l'agriculture et les ressources animales, et donc l'économie, d'autres phénomènes tels que la désertification, la déforestation et surtout la migration des populations, liée à la pauvreté et du fait des incidences du climat rendent urgentes des actions de sensibilisation des gouvernements et des populations sur les risques climatiques et leur mitigation ainsi que leur prise en compte dans tout processus de développement socio-économique.

6. L'une des principales recommandations de cette étude a été qu'en tout premier lieu, il fallait d'abord évaluer l'impact des fluctuations climatiques courantes (variabilité climatique) sur les sociétés africaines, l'économie et l'environnement, en portant une attention particulière sur la

production agricole (vivrière et de rente), la production animale, les ressources en eau (de surface et souterraines), l'offre en bois de chauffe et la désertification. L'impact potentiel des changements climatiques sur ces mêmes secteurs devait par la suite être étudié, et dans les deux cas, les zones les plus vulnérables telles que le Sahel et les zones côtières devaient faire l'objet d'un examen particulièrement détaillé.

7. Des trois rapports d'évaluation publiés par le GIEC/IPCC successivement en 1990, 1996 et 2001, le troisième est sans aucun doute celui qui contient pour la première fois un chapitre détaillé sur la vulnérabilité du continent africain. Ceci s'explique surtout par une meilleure compréhension des aspects scientifiques des changements climatiques en Afrique à travers notamment :

- une meilleure connaissance de la nature de la variabilité du système climatique au niveau sous-régional (Sahel, partie Sud du continent, etc.), les incidences du phénomène ENSO sur le climat en Afrique, la variabilité climatique ;
- l'existence de meilleures données sur les impacts des événements extrêmes tels que les sécheresses, inondations, diverses épidémies, etc.) ;
- l'utilisation en mode opérationnel de la prévision saisonnière.

8. Selon ce rapport, les impacts potentiels particuliers pour l'Afrique de l'Ouest concerneront le Sahel pour la forte variabilité des précipitations, la dynamique de la végétation, la disparition des espèces et les impacts majeurs sur les habitats ; le Golfe de Guinée avec des méga cités vulnérables à l'élévation du niveau de la mer. A cela il faut ajouter la baisse des rendements de la production céréalière, la modification des écoulements des fleuves et cours d'eau en plus de leur ensablement, l'extension des zones affectées par les maladies infectieuses telles que le paludisme, l'accentuation de la désertification, la précarisation des habitats en zones côtières du fait des inondations et de l'érosion côtière, conséquence de l'élévation du niveau de la mer. Il faut ajouter enfin, que la faible capacité d'adaptation du continent en général, du fait notamment du manque de ressources économiques et de la technologie, en fait de facto, une région particulièrement vulnérable face aux changements climatiques.

9. Ainsi, la présente initiative de la CEA d'organiser, en partenariat avec le PNUD, le CILSS, la FAO, l'OCDE, et ACMAD, une conférence internationale sur la vulnérabilité face aux changements climatiques des systèmes naturels, sociaux et économiques en Afrique de l'Ouest, apparaît-elle comme la première initiative réelle du genre à l'échelle d'une sous-région. La dynamique qui en découlera devrait avoir un caractère aussi bien fédérateur, qu'intégrateur et surtout, transposable à d'autres sous zones d'intégration économique du continent, par l'intermédiaire des divers organismes et institutions sous-régionales et régionales.

## **II. Contexte**

10. La région éco-géographique de l'Afrique de l'Ouest est constituée de pays en développement où la productivité des terres arables demeure encore très faible. C'est une région classée dans la catégorie des zones socialement vulnérables où l'on rencontre surtout des

populations à faibles revenus et faisant face à une insécurité alimentaire devenue pratiquement chronique. L'importance du climat se fait sentir sur pratiquement tous les aspects de la vie socio-économique que ce soit sur les rendements céréaliers, la disponibilité des ressources en eau, la santé humaine et animale, pour ne citer que ces trois secteurs. Il faut souligner que la récurrence des crises alimentaires n'est pas seulement liée au seul climat, des facteurs comme les invasions acridiennes (au nombre de quatre ces 20 dernières années) peuvent provoquer d'importants dégâts aux productions agro-sylvo-pastorales et des perturbations socio-économiques et environnementales importantes.

11. La vulnérabilité d'une région face au climat dépend en premier lieu des caractéristiques socio-économiques, environnementales et aussi culturelles de cette région. La baisse continue des précipitations observée dans cette région depuis plus de trente ans a créé dans des zones jusque là considérées comme humides, des conditions caractéristiques de milieux désertiques, avec comme conséquence une amplification du phénomène migratoire vers les zones côtières, elles mêmes non à l'abri de cette baisse des précipitations.

12. D'une manière globale, on distingue les impacts suivants du climat sur le développement socio-économique de l'Afrique de l'Ouest :

- Impacts sur l'agriculture : cette agriculture étant principalement de subsistance, elle est axée presque essentiellement vers la production céréalière, qui elle-même dépend de la forte variabilité de la longueur de la saison culturale et des dates de démarrage de la saison culturale; à cela peuvent s'ajouter de longues séquences sèches en saison d'hivernage pouvant occasionner des pertes de semis.
- Impacts sur la production animale : l'élevage est dans cette zone de type extensif, particulièrement en zone semi-aride et de savane ; ainsi la capacité de charge liée à la longueur et à la sévérité de la saison sèche est-elle fréquemment rompue en période de crise climatique particulièrement fréquentes et longues dans ces zones.
- Impacts sur les ressources en eau : les ressources en eau varient dans le même sens que les événements climatiques; les pays de la sous-région se partagent des ressources en eau de surface concentrées au sein de quelques bassins versants les principaux sont les bassins du Niger, du Lac Tchad, du Sénégal, de la Gambie et de la Volta. On s'accorde à reconnaître aujourd'hui que depuis les années 70, les écoulements ont diminué d'environ 30 à 60 % en fonction des bassins versants, la baisse se traduisant non seulement sur le module annuel, mais aussi sur les extrêmes (débits de crue et d'étiage).
- Impacts sur les écosystèmes naturels : en plus du climat, l'environnement naturel en Afrique de l'Ouest est aussi fortement influencé par les activités humaines. C'est ainsi qu'on admet que la déforestation en Côte d'Ivoire a affecté plus de 70 % des superficies forestières existant au début du 20<sup>ème</sup> siècle. L'autre aspect concerne l'érosion et la dégradation des bassins versants qui pour le seul Plateau de Jos ont été estimés à des pertes d'environ 6 millions de tonnes de terres par an.

- Impacts sur l’approvisionnement énergétique, particulièrement le bois de chauffe, représentant encore la principale source d’énergie aussi bien pour les besoins domestiques que pour de petites industries. La pénurie en bois de chauffe est par ailleurs aussi l’une des principales conséquences de la détérioration des écosystèmes, elle concernerait plus de 300 millions d’africains au sud du Sahara aujourd’hui.
- Impacts sur la santé humaine et les peuplements : il est bien établi que les épidémies de méningite et rougeole se manifestent essentiellement en saison sèche, et que le contact entre les moustiques et l’homme, source de paludisme, sont plutôt fréquents en saison des pluies. En plus des migrations déjà évoquées, le phénomène de surpeuplement des grands centres urbains constitue un autre facteur d’augmentation de la vulnérabilité socio-économique dans cette zone. A titre d’exemple, la population de Dakar avoisinerait aujourd’hui le tiers de la population du Sénégal.
- Impacts sur les zones côtières : plusieurs pays de la sous région ayant des zones côtières ont déjà signalé les effets néfastes que risquaient d’avoir l’intrusion d’eau salée et les ondes de tempête sur les infrastructures et les écosystèmes côtiers sous l’effet de l’élévation du niveau de la mer. La perte de terres due à l’élévation de 0,5 à 1 m du niveau de la mer se situerait surtout au niveau des zones les plus utiles, des terres agricoles ou des zones les plus peuplées. Généralement, les plus grandes villes, ou celles qui se développent le plus rapidement, se trouvent dans des zones lagunaires de faible altitude particulièrement exposées aux effets d’une élévation du niveau de la mer. A noter dans certains cas que l’élévation du niveau de la mer se solderait à la longue par l’inondation de rizières, de terres et d’infrastructures entraînant le déplacement de la population côtière; la submersion de petits cours d’eau et de canaux d’irrigation; la destruction et le déplacement de mangroves et des effets négatifs sur l’ostréiculture.

13. Ainsi, les changements climatiques et leurs impacts futurs en Afrique de l’Ouest nous amènent-ils à nous poser dès à présent des questions ne serait-ce que sur les types d’agriculture et d’élevage à envisager dans un proche avenir dans cette zone, sur comment sécuriser et gérer les ressources en eau pour soutenir le développement socio-économique, comment sauvegarder efficacement et maintenir de façon concertée la productivité de l’environnement dans la sous-région. C’est à ces questions que tentera de répondre cette conférence.

### **III. Motivation et justification**

14. La réponse politique internationale aux changements climatiques a commencé par la mise en place de la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (UNFCCC) en 1992. L’UNFCCC établit le cadre de l’action visant à stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre, aux fins d’éviter “les interférences anthropiques dangereuses” avec le système climatique. Les gaz mis « sous contrôle » sont : le méthane, l’oxyde nitrique et, de manière particulière, le dioxyde de carbone. L’UNFCCC est entrée en vigueur le 21 mars 1994 et compte aujourd’hui 189 Parties. Les parties à l’UNFCCC se réunissent typiquement

une fois par an dans la Conférence des Parties (CdP) et deux fois par an, dans les réunions de ses organes subsidiaires.

15. En décembre 1997, les délégués se sont réunis à la CdP-3, à Kyoto, au Japon et se sont accordés sur un Protocole, relevant de l'UNFCCC, instrument juridique légalement contraignant et engageant les pays industrialisés et les pays en transition économique (PTE), à réaliser des objectifs quantifiés, dans la réduction de leurs rejets de gaz à effet de serre. Ces pays, connus comme étant les Parties visées à l'Annexe I de l'UNFCCC, se sont ainsi engagés à réduire leurs émissions globales dans six gaz à effet de serre, de manière à en abaisser les niveaux, d'une moyenne de 5,2 % par rapport à ceux de 1990 et ce, au cours de la période entre 2008 et 2012 (première période de l'engagement), avec des objectifs particuliers, variant d'un pays à l'autre.

16. Le Protocole a établi, par ailleurs, trois mécanismes souples destinés à aider les Parties visées à l'Annexe I à réaliser leurs objectifs nationaux de manière efficace du point de vue coût : un système d'échange des droits d'émission; la mise en œuvre concertée des projets de réduction d'émissions, entre les Parties visées à l'Annexe I; et, le mécanisme pour un développement propre (MDP) qui permet la mise en œuvre des projets dans des pays non visés à l'Annexe I. A ce jour, 156 Parties, dont 37 Parties visées à l'Annexe I, représentant un total de 61,6 % des émissions de gaz à effet de serre de 1990 des pays visés à l'Annexe I, ont ratifié le Protocole, réalisant ainsi les conditions requises pour son entrée en vigueur, qui a eu lieu le 16 février 2005. La première réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CdP/RdP 1) s'est tenue en conjonction avec la CdP 11 à Montréal, au Canada, du 28 novembre au 9 décembre 2005.

Il est à souligner que des acquis existent déjà en Afrique de l'Ouest en matière de réduction de la vulnérabilité face à la variabilité climatique. Au nombre de ceux-ci on peut citer l'implantation après la sécheresse du début des années 1970 de centres d'excellence qui ont contribué de manière significative à la formation de cadres, à la gestion et diffusion de l'information sur le suivi du climat et des ressources naturelles, ainsi qu'à la recherche scientifique appliquée aussi bien dans le domaine de la gestion des ressources naturelles que dans celui des études sociales.

17. Pour l'Afrique en général et l'Afrique de l'Ouest en particulier, l'adaptation aux changements climatiques est l'aspect le plus important du processus de l'UNFCCC. L'adaptation est un thème intersectoriel de la Convention et s'y trouve mentionnée dans différents articles. En particulier, l'Article 4.1 de la Convention stipule que les Parties "formuleront, appliqueront, publieront et mettront à jour de manière régulière, des programmes nationaux et, le cas échéant, régionaux, contenant des mesures pour la facilitation d'une adaptation adéquate aux changements climatiques," et "coopéreront dans les préparatifs de l'adaptation aux effets des changements climatiques."

18. L'Article 4.4 de la Convention stipule que les pays industrialisés Parties "aideront les pays en développement Parties qui sont particulièrement vulnérables aux effets défavorables des changements climatiques à faire face aux coûts de l'adaptation à ces effets défavorables." Bien que la CdP 1 ait en 1995 traité la question du financement de l'adaptation (décision 11/CP.1), ce n'est qu'après l'adoption des Accords de Marrakech, en 2001, que l'adaptation a commencé à être plus largement perçue comme étant un domaine d'action prééminent, comme établi dans la décision 5/CP.7 (effets défavorables des changements climatiques).

Le processus actuel de l'élaboration d'un programme de travail structuré sur l'adaptation a commencé à Milan à la CdP 9 en décembre 2003, après l'achèvement de l'examen du Troisième

Rapport d'Evaluation du GIEC/IPCC. Dans ce qui est quelques fois appelé le “processus de Milan sur l'adaptation,” la CdP 9 avait demandé à l'organe subsidiaire de la Convention en charge de la science et de la technologie (SBSTA) d'entamer un travail sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des, et sur la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques (décision 10/CP.9).

19. Avec la décision 1/CP.10 (Programme de Travail de Buenos Aires sur les Mesures d'Adaptation et de Réactivité), les parties ont franchi une nouvelle étape en terme de travail sur l'adaptation, la CdP ayant appelé le SBSTA à élaborer un programme de travail structuré quinquennal sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des (?), et sur la vulnérabilité et l'adaptation aux, changements climatiques. Cette demande a mentionné en particulier les principales questions ou domaines thématiques, d'ordre général, devant être traités par le programme de travail: les méthodologies, les données et la modélisation; les études de vulnérabilité; la planification, les mesures et les actions d'adaptation; et, l'intégration dans le développement durable, dans le cadre des attributions du SBSTA telles que mentionnées dans l'Article 9 de la Convention. La CdP a également invité les parties à soumettre leurs vues sur le programme de travail et sa mise en œuvre.

20. C'est donc dans cette dynamique nouvelle que doit résolument s'engager l'Afrique. La présente initiative de la CEA d'organiser une conférence internationale sur la vulnérabilité face aux changements climatiques des systèmes naturels, sociaux et économiques en Afrique de l'Ouest, constitue sans aucun doute le signe de l'émergence d'une stratégie africaine en matière de vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques. Il s'agira donc dans un premier temps de :

- tirer avantage des sources d'informations déjà disponibles ;
- encourager les efforts multidisciplinaires impliquant les personnes travaillant dans les secteurs alternatifs ainsi que les décideurs, pour la conduite et ou l'amélioration des études de vulnérabilité et d'impact ;
- examiner aussi bien les effets sous-régionaux que les effets sur des pays particuliers, cibler les actions des réseaux des partenaires visant au renforcement des capacités d'adaptation des pays ;
- appréhender l'information concernant la vulnérabilité à travers un questionnaire globalement structuré qui traiterait des questions méthodologiques et des coûts de la mise en application, à travers l'ensemble des secteurs, tout en intégrant les effets à la fois sociaux et économiques en tant que composante nécessaire des études de vulnérabilité ;
- mettre en relief le lien entre la planification de l'adaptation et l'intégration dans le développement durable.

21. Il y aura lieu de procéder au préalable à un collationnement des matériels disponibles concernant la vulnérabilité et l'adaptation dans le cadre des Plans d'Action Nationaux en matière d'Adaptation (PANA) et des Communications Nationales, et si possible définir des indicateurs pour ces deux concepts.

La communication étant une composante clé de l'adaptation, l'établissement d'un mécanisme approprié de production et de diffusion de l'information pourra être utile pour les décideurs, tout

en gardant à l'esprit qu'en définitive, l'adaptation implique un changement du mode de vie et que la perspective à long terme est réellement critique.

#### **IV. Objectifs de la conférence et résultats attendus**

22. La conférence devra être non essentiellement scientifique et avoir pour but surtout de sensibiliser les décideurs et planificateurs, les partenaires au développement ainsi que ceux qui doivent réfléchir localement et globalement sur la problématique des Changements climatiques en Afrique de l'ouest, les sensibiliser donc à commencer à intégrer les aspects liés à ces changements climatiques dans le développement socio-économique des pays, en liaison avec les objectifs et stratégies définis par la CEDEAO et l'UEMOA. Ce développement faut-il le rappeler, repose essentiellement sur les trois principaux systèmes de production dans cette zone, systèmes présentant une très forte dépendance de la pluviométrie, donc du climat en général, et également du zonage agro-écologique. Il s'agit principalement du système de production pastoral, du système agro-pastoral et du système agricole. De plus la gestion de l'eau pour ces trois systèmes est encore de nos jours essentiellement traditionnelle.

23. L'objectif principal de la conférence sera d'établir les liens entre les politiques de développement et les incertitudes du climat, en prenant en compte les impacts multiformes des changements climatiques (environnementaux, sociaux,...), et ceci en termes d'intégration des facteurs climatiques dans les prévisions de croissance économique, à l'échelle de la zone CEDEAO et CILSS.

Le principal résultat attendu quant à lui, sera de dégager un programme de travail en vue d'aboutir à un programme d'action sous-régional de réduction de la vulnérabilité des populations et des systèmes de production, et d'adaptation aux changements climatiques, à l'image du Programme d'Action Sous-régional de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest et au Tchad.

24. Il s'agira pour la sous région ouest africaine de prendre conscience d'une part, que dans le contexte des changements climatiques, la capacité d'adaptation est à tous les égards fortement conditionnée par la capacité d'agir collectivement, surtout lorsque les économies des pays sont si interdépendantes; et d'autre part, que l'anticipation est probablement la meilleure stratégie de parade aux impacts futurs des ces changements climatiques.

## V. Proposition de programme pour la Conférence

### i) Les principaux thèmes des exposés et les intervenants potentiels :

- Les Changements climatiques : l’Afrique de l’Ouest et le processus politique (UNFCCC/Protocole de Kyoto);  
Intervenants potentiels: MM. HONADIA Mamadou et Mama KONATE.
- Les modèles et leur adaptation à l’Afrique de l’Ouest, les projections climatiques, les impacts potentiels, les conclusions des groupes de travail I et II de l’IPCC dans le Troisième Rapport d’Evaluation ;  
Intervenants potentiels: Département Climat et Environnement d’ACMAD et CRA/Projet Changement Climatique.
- Variabilité climatique et désertification en Afrique de l’Ouest, les conséquences socio-économiques et humaines;  
Intervenants potentiels: 2 personnes du système CILSS.
- Gestion des Forêts et Changements Climatiques en Afrique;  
Intervenant : Pr Daniel GBETNKOM (CEA).
- Les impacts de la variabilité et des changements climatiques en l’Afrique de l’Ouest pour les ressources en eau, l’agriculture/élevage, la santé, l’érosion côtière, l’énergie  
Intervenants potentiels: 3 Experts du CR Agrhymet (eau, agriculture, élevage), CERMES - Isabelle Jeanne (santé), érosion côtière (CSE J.A. Dione, Isabelle Niang - Sénégal)/Pr Adotey (Togo), ENDA /PREDAS (CILSS) - (énergie).
- Synthèses des communications nationales et autres plans d’action nationaux en matière de changements climatiques, soumis au secrétariat de l’UNFCCC par les pays de l’Afrique de l’Ouest ;  
Intervenants potentiels: Isabelle Niang et Mamadou Honadia, PNUD/PNUE
- Les réseaux scientifiques existant en Afrique de l’Ouest et leur implication dans les changements climatiques (GIEC-Sahel<sup>1</sup>, AMMANET<sup>1</sup>, FIRMANET);  
Intervenants potentiels: M. Badolo, Arona Diedhiou + ACMAD
- Les centres d’excellence dans le domaine du climat, environnement et développement durable situés en Afrique de l’Ouest et leurs activités liées aux changements climatiques;  
Intervenants potentiels: Arona Diedhiou + Hubert Ouaga
- Les projets en matière des changements climatiques, d’impacts et adaptation exécutés en Afrique de l’Ouest et les résultats obtenus;  
Intervenants potentiels : Badolo, Kamga, Arona Diedhiou + appels à communication: Projet Keita, IRI et partenaires DFID/GCOS/CEA.
- Intervention du Programme des Nations Unies pour le Développement: lien CC-développement humain ;

- Information climatique dans la prise de décision  
Intervenants potentiels : bénéfice socio-économique et assistance agrométéorologique au monde rural (Mama Konaté/Birama Diarra), prise en compte des changements climatiques dans les politiques de développement (SP/CONACILSS Burkina Faso), gestion des risques climatiques dans la prise de décision (PNUD), International Research Institute for Climate and Society, ACMAD.
- Gouvernance et politiques d'adaptation aux changements climatiques (Badolo)
- Organisation de la thématique introductive sur les stratégie et organisation à mettre en place en fonction des résultats escomptés, comment intégrer les changements climatiques dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et/ou de développement rural en cours dans les pays de la sous-région, comment rendre opérationnels les OMD/MDG traitant du climat, quelles opportunités existent actuellement en terme de financement d'actions sur le terrain ;  
Facilitateurs: CILSS (Bikienga), CRDI, PNUD (PPS-FEM), partenariat IRI/ DFID/ GCOS/ CEA Johnson Oguntala (CLIMDEV)
- Appel à communications : sur l'ensemble des thèmes à présenter, y compris les Posters

<sup>1)</sup> Voir ANNEXE

## ii) Les groupes de réflexion

25. Il s'agira surtout au cours des réflexions à mener, de centrer les débats sur les stratégies à adopter en vue de l'intégration des changements climatiques dans le processus de développement en Afrique de l'Ouest, en tenant compte de toutes les informations apportées par la conférence. Ces groupes au nombre de trois, pour cette première rencontre, devraient être présidés par des économistes/planificateurs avertis des problèmes environnementaux pour s'assurer que les débats seront orientés de façon à déboucher sur des propositions d'action en faveur du développement socio-économique en accord avec les visions de la CEDEAO et du CILSS.

## VI. Organisation de la conférence

### VI.1 Préparation de la conférence

#### a) Date et lieu

26. Le lieu de la conférence est à Ouagadougou et les dates retenues les 1, 2, 3 et 4 novembre 2006, étant entendu que les principaux résultats de la conférence pourront faire l'objet d'un 'side event' à la 12<sup>ème</sup> Conférence des Parties de Nairobi, la semaine suivante.

Il convient donc dans l'immédiat de :

- mettre en place un groupe technique chargé du programme de la conférence (interventions et intervenants, coordination scientifique); ce groupe s'est réuni les 30 et 31 Août 2006 au siège du CILSS à Ouagadougou;
- mettre en place un groupe en charge de la stratégie de mobilisation des ressources et de l'organisation matérielle de la conférence.

## **b) Participants**

27. On pourrait retenir les participants suivants pour chaque pays membre de la CEDEAO et du CILSS, à savoir :

- un représentant pour les questions concernant la vulnérabilité des populations et des systèmes de production face au climat (SP/CONACILSS, homologué dans les autres pays) ;
- un représentant de la composante nationale ACMAD, pour les questions relatives au contexte climatique prévalant au niveau du pays ;
- un représentant du ministère en charge de la planification et du développement économique, du ministère de l'agriculture, ressources en eau, santé, environnement et énergie ;
- un représentant des utilisateurs finaux ;
- le point focal politique national de la Convention sur les changements climatiques ;
- une représentante par pays d'ONG féminines ;
- un Conseiller à la Présidence pour les questions d'environnement et développement durable.

## **c) Partenariat**

28. La conférence sera organisée par la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), le Comité Inter Etat de lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), le Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD) et International Research Institute for Climate and Society (IRI).

Les partenaires à l'organisation comprennent :

- L'Union Africaine
- la Communauté Economique des ETATS de l'Afrique de l'Ouest – CEDEAO
- L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine – UEMOA
- La Communauté Economique des Etats Sahélo-Sahariens (CENSAD)
- La Banque Ouest Africaine de Développement
- La Banque Africaine de Développement
- Le Programme de Nations Unies pour le Développement – PNUD ;
- Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement - PNUE
- L'organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
- L'Autorité du Bassin du Niger - ABN
- L'Agence Canadienne pour le Développement International – ACDI

- La Coopération Française
- L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques OCDE
- Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
- United States Agency for International Development–Bureau Régional d'Accra -USAID
- UK Department for International Development - DFID
- L'Organisation Météorologique Mondiale - OMM
- L'Institut de Recherche pour le Développement - IRD
- Météo France
- Secretariat United Nations Framework Convention on Climate Change
- United Nations Institute for Training and Research – UNITAR
- Fonds pour l'Environnement Mondial – FEM
- International Center Research in Agroforestry - ICRAF
- L'Organisation Mondiale de la Santé - OMS
- Observatoire du Sahara et du Sahel – OSS
- Réseau Africain pour l'Environnement - RAE

## **I.2 Déroulement de la Conférence**

### **VI.2.1 Première journée**

- a) Cérémonie d'ouverture de la conférence  
Conférence sous le Haut Patronage du PM/BF ;  
Podium de la cérémonie d'ouverture PM, CEA, CILSS, CEDEAO, BOAD, PNUD, ACMAD
- b) Exposé général sur l'Afrique de l'Ouest et le processus politique des changements climatiques par des négociateurs de la sous région qui ont suivi en permanence ce processus;
- c) **Session I : Certitudes et incertitudes sur le plan scientifique, réseaux scientifiques en Afrique de l'Ouest**
- Aspects scientifiques des changements climatiques (modèles et projections pour l'Afrique de l'ouest);
  - Les Centres d'excellence et réseaux scientifiques existant en Afrique de l'Ouest et leur implication dans les changements climatiques
- d) **Session II : Impacts du climat et Vulnérabilité en Afrique de l'Ouest**
- Variabilité climatique et désertification en Afrique de l'ouest, conséquences socio-économiques et humaines;

- Les impacts de la variabilité et les impacts attendus des changements climatiques en l'Afrique de l'Ouest pour les ressources en eau, l'agriculture/élevage, la foresterie, la santé, l'érosion côtière, et l'énergie.

e) Discussions globales axées sur les impacts et politiques environnementales en vue de la réduction de la vulnérabilité face à la variabilité climatique et ses extrêmes, les changements climatiques, la désertification ; sur la mobilisation et sauvegarde de la ressource en eau ; synthèse de la journée.

## **VI.2.2 Deuxième journée**

### **Session III : Mise en œuvre de l'UNFCCC en Afrique de l'Ouest et Adaptation aux changements climatiques**

- Synthèses des communications nationales des pays de l'Afrique de l'Ouest :
- 
- ✧ émissions des gaz à effet de serre ;
- ✧ impacts, vulnérabilité et adaptation (y compris les PANA) ;
- ✧ transfert de technologie.
- Les projets spécifiques en matière des sciences des changements climatiques et d'impacts et adaptation exécutés en Afrique de l'Ouest et les résultats obtenus/attendus ;

Discussions globales et synthèse de la journée.

## **c) Troisième journée**

### **Session IV : Perspectives pour l'Afrique de l'Ouest**

- Identification des besoins des planificateurs et des décideurs en matière d'information et produits climatiques à court, moyen et long termes.
- Stratégie et organisation à mettre en place, les opportunités et mécanismes de financement pour des actions sur le terrain.
- Début des travaux en groupe : trois sous-thèmes sont proposés à cet effet. Ce sont :
  - Les impacts potentiels des changements climatiques en Afrique de l'Ouest;
  - L'adaptation aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest;
  - Stratégie pour l'intégration des changements climatiques dans les politiques de développement en Afrique de l'Ouest.

## **d) Quatrième journée**

29. Poursuite des travaux des groupes de réflexion: stratégie et organisation à mettre en place en vue de l'intégration des changements climatiques dans le processus de développement en Afrique de l'Ouest. Il s'agira notamment de procéder à un recensement exhaustif sur les besoins

d'adaptation en terme de correctifs par rapport aux stratégies et politiques actuelles de développement socio-économique, y compris les actions nouvelles à entreprendre ;

- synthèse des résultats et plannings pour le suivi de la conférence ;
- Fin des travaux

## **VII. Stratégie de mobilisation de la participation**

- Procédure : lettre d'invitation du SE/CEA à envoyer aux Chefs d'Etats avec mention des ministères impliqués ;
- Médiatisation : Journaux (Jeune Afrique), Radios (Africa N°1, RFI, BBC)
- Mobilisation financière : Budget de la Conférence à élaborer par le Comité d'Organisation avec les contributions de la CEDEAO, UEMOA, BOAD, BAD, BID, AFD, DFID/IRI, FEM, OMM, FAO, PNUE, PNUD, ACDI, Réseau Africain pour l'Environnement (RAE). Il sera nécessaire pour cette mobilisation de ressources financières d'avoir comme chef de file la BOAD, avec comme adjoint ACDI.

VIII. Mise en place du Comité d'Organisation de la Conférence :

- Il est composé de deux comités qui devront travailler en étroite collaboration :
  - Un comité d'organisation sous-régional basé à Niamey composé par la CEA, l'ACMAD, le CRA et l'IRI,
  - un comité d'organisation national basé au Burkina Faso sous la responsabilité du CILSS et chargé de la mise en œuvre et de l'organisation locale,
- La présidence de ce Comité d'Organisation sera assurée par la CEA depuis Niamey (Niger) et aura l'appui d'un consultant chargé de mettre en œuvre et suivre le statut des différentes actions décidées pour les deux comités.

## **IX. Actions Post-conférence**

30. L'intégration de l'adaptation dans le développement durable, doit tenir compte de l'importance des partenariats, y compris avec les collectivités locales, en mettant en oeuvre un certain nombre d'activités d'adaptation, en encourageant la prise en compte des produits et des objectifs à court terme, par l'intermédiaire de projets de démonstration.

Au sortir de la conférence, les actions à entreprendre devront garder à l'esprit qu'il y aura nécessité de fournir à la fois aux décideurs et aux parties prenantes, de meilleures informations pour améliorer la capacité d'adaptation des systèmes naturels, économiques et sociaux en Afrique de l'Ouest, tout en dégageant uniquement les questions de développement durable qui ont rapport avec les changements climatiques.

31. On peut anticiper qu'un premier séminaire sera nécessaire en vue de l'élaboration d'un programme de travail sur les effets, la vulnérabilité et l'adaptation aux Changements Climatiques en Afrique de l'Ouest. Il s'agira de parvenir à un terrain d'entente et à une compréhension commune quant au contenu, structure et processus éventuels de la mise en œuvre et aux modalités du programme de travail. Ce séminaire est à convoquer par la CEDEAO en liaison avec les unions économiques et monétaires de la zone. Il devrait être centré sur les quatre domaines thématiques ou d'action déterminés dans la décision 1/CP.10 de l'UNFCCC, nommément: les méthodologies, les données et la modélisation; les études de vulnérabilité; la planification de l'adaptation, les mesures et les actions; et, l'intégration dans le développement durable. Cela permettra à la zone CEDEAO d'être en phase avec la dynamique globale du processus conduit par l'UNFCCC et aussi, d'être à l'avant-garde de la mise en œuvre des concepts les plus pertinents pour le continent africain dudit processus<sup>2)</sup>.

32. Enfin, il y aura lieu de définir l'interface la plus appropriée à mettre en place afin que les résultats des investigations scientifiques dans le domaine des changements climatiques en Afrique de l'Ouest et globalement, s'accordent avec des décisions politiques dans une perspective de développement à court, moyen et long termes.

<sup>2)</sup> voir Annexe

## ANNEXES

### <sup>1)</sup> **Le GIEC-Sahel**

*Le Groupe intergouvernemental d'Études et d'Évaluation des Incidences du Climat au Sahel (GIEC/Sahel) a été créé en 2003 par Décision Du Secrétaire Exécutif du CILSS. Le GIEC/SAHEL est essentiellement une structure consultative auprès du Secrétariat Exécutif du CILSS, son mandat consistant à fournir des avis et des conseils scientifiques et techniques à la communauté des pays membres du CILSS sur les incidences du climat et les stratégies à mettre en œuvre sur tous les plans pour la parade. Ces avis et conseils couvrent notamment les champs suivants :*

- *La préparation des communications, stratégies et autres plans d'action nationaux relatifs à la mise en œuvre des conventions environnementales;*
- *L'harmonisation des démarches entre les pays en vue de constitution d'un groupe de négociation du CILSS aux différentes réunions des conférences des parties;*
- *L'optimisation des actions en matière de gestion de l'environnement aux fins de développement durable à travers l'élaboration des mécanismes de synergies entre les principales conventions environnementales.*

*La mise en place effective de ce réseau devrait constituer un mécanisme important de mise en œuvre des conventions post-Rio en Afrique de l'Ouest.*

### <sup>1)</sup> **Le Programme AMMA**

*Première initiative de recherche de grande échelle en Afrique de l'Ouest, elle devrait permettre d'avoir une meilleure compréhension des mécanismes de la mousson ouest africaine et des ses impacts multiples. De par les importants moyens d'investigation qui seront déployés, les résultats attendus devraient avoir un impact significatif sur le développement des modèles climatiques aussi bien globaux que régionaux, ce qui, pour les études des changements climatiques, devrait permettre de disposer de meilleurs outils pour les projections climatiques futures pour cette zone.*

*AMMA-AFRIQUE (AMMANET) est un réseau de chercheurs africains de différents pays et de différentes disciplines des services opérationnels nationaux ou régionaux des universités qui ont manifesté leur volonté de participer au programme international AMMA à travers un programme scientifique africain sur la mousson et ses impacts. Ce plan scientifique est l'expression d'un questionnement autour de problématiques locales (désertification, gestion des ressources naturelles, sécurité alimentaire, santé, impacts économiques et environnementaux du changement climatique, stratégie d'adaptation).*

<sup>2)</sup> **Nota Bene:** *La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques offre en son article 12.8, relatif à la communication d'informations concernant l'application de la convention, une disposition qui pourrait être intéressante pour une participation concertée des pays de la CEDEAO à ce processus : « Tout groupe de Parties peut, sous réserve de se conformer aux directives de la Conférence des Parties et d'en aviser au préalable celle-ci, s'acquitter des obligations énoncées dans le présent article en présentant une communication conjointe, à condition d'y faire figurer des informations sur la façon dont chacune de ces Parties s'est acquittée des obligations que la Convention lui impose en propre ».*

